



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal

MARDI 30 JUIN 2026 à 19h30

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

ONIMUS Roland, LUTHRINGER Martine, REMY Pierre, DABRY Anne, GODINAT Daniel, CENDROWSKI Pierrette, LINDECKER Jean-Luc, CAMPELLO Hervé, DENIS Marguerite, CLADEN Eric, SALTZMANN Thierry, SCHIFF Michel, SCHOENECKER Christine, GERBER Nathalie, SMUTEK Charline, PRAT Gwendoline

Membre absent excusé :

PILOT Jean-Marc procuration à REMY Pierre
TOUSSAINT Anne procuration à CAMPELLO Hervé
MANA Kamel procuration à LUTHRINGER Martine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 juin 2026.

3. Recrutement pour un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- décide de créer, à compter du 01/06/2026 et jusqu'au 31/08/2026, 6 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade adjoint technique à 35 heures par semaine ;
- autorise le recrutement des agents contractuels pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération ;
- fixe la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit : la rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'indice majoré du 1^{er} échelon correspondant au grade d'adjoint technique ;
- autorise M. le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

4. Informations sur les actes passés en application des délégations données au Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- décide de modifier sa délibération du 21 mars 2026 donnant délégation d'attributions au Maire ;
- dit que les autres dispositions de la délibération du 21 mars 2026 demeurent inchangées.

5. Règlement intérieur du corps communal de sapeurs-pompiers de Bantzenheim

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- approuve le règlement intérieur du Corps communal de sapeurs-pompiers, annexé à la présente délibération.
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à assurer la mise en œuvre du règlement intérieur.

6. Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage - Projet de réhabilitation du bâtiment des Douanes

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- approuve la convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage d'un montant de 26 316 € pour le projet de réhabilitation du bâtiment des Douanes ;
- autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- autorise le lancement des procédures de consultation des entreprises conformément à la réglementation en vigueur ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage - Projet de mise aux normes de locaux de l'atelier municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- approuve la convention d'Assistance à Maître d'Ouvrage d'un montant de 30 834 € pour le Projet de mise aux normes de locaux de l'atelier municipal ;
- autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- autorise le lancement des procédures de consultation des entreprises conformément à la réglementation en vigueur ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8. Décision modificative – Dissolution du budget Lotissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

9. Cession une parcelle communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la cession de la parcelle pour un montant de 2 000 € l'are ;
- dit que les frais notariés et annexes sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

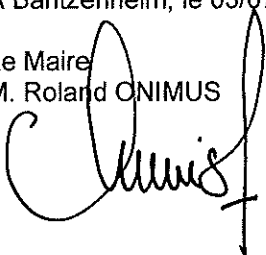
10. Approbation de l'avenant n°01 de la convention de Délégation de Service Public de fourrière automobile

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le projet d'avenant tel que présente ;
- approuve la prolongation de la convention de DSP de mise en fourrière pour une durée supplémentaire de 12 mois ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

A Bantzenheim, le 03/07/2026

Le Maire
M. Roland ONIMUS



La secrétaire
Mme Vanessa MEYER

